

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne

**Décision n° 23146 du 13 septembre 2013 portant promotion de sous-officiers de réserve
de la région de gendarmerie d'Auvergne**

NOR : INTJ1319081S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 23145 du 13 septembre 2013 (NOR : INTJ1319080S),

Décide:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2013:

Nicolas, Pierre Nigend : 262 353

Article 2

Les adjudants de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2013:

Carcanague, Roger Nigend : 88 205

Charbonnel, Marc Nigend : 108 827

Vachot, Jean-Paul Nigend : 89 209

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2013:

Baille, Xavier Nigend : 320 309

Lefevre, André Nigend : 88 509

Visini, Nicolas Nigend : 174 956

Article 4

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2013:

Airaud, Baptiste Nigend : 258 487

Bellime, Morgane Nigend : 196 589

Bournon, Gérard Nigend : 97 473

Coubetargue, Éric Nigend : 261 120

Descamps, Alain Nigend : 261 264

Fontbonnat, Régis Nigend : 261 489

Garnier, Pascal Nigend : 113 391

Martin, Cédric Nigend : 262 133

Pacalon, Jérôme Nigend : 262 390

Saint-Cierge, Philippe Nigend : 108 901

Viallon, Pascal Nigend : 263 021

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale:*

Article 5

Les adjudants-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2013: *néant*.

Article 6

L'adjudant de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2013: *néant*.

Article 7

Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2013: *néant*.

Article 8

Les maréchaux des logis de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2013: *néant*.

Fait le 13 septembre 2013.

*Le colonel, commandant la région
de gendarmerie d'Auvergne,
E.-P. MOLOWA*